



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 12 avril 2022

N° : 2022-36
OBJET : Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021

Date de la convocation : **Mardi 05 avril 2022**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'avril, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 18	en droits de vote : 59,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 5	en droits de vote : 16,5
	Votant-e-s : 23	en droits de vote : 76

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze	5 + 3
	M. BENZEGHIBA	5
	Mme Creuze	5
	Mme Dehan	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5,5
	CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5

VILLEURBANNE	MME TOMIC	
	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 2
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

- M. Fischer à M. Athanaze
- M. Chapuis à M.Vieira
- M.Benzeghiba à Mme. Reveyrand
- Mme Pommaz à M.Gaitet
- M.Barge à M.Quiniou

Madame la Présidente expose,

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par la Présidente, sur la période du 28 janvier 2022 au 05 avril 2022 en application de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021.

Il est noté qu'aucune décision n'a été prise entre le 28 janvier 2022 et le 05 avril 2022 au titre des délégations accordées.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par la Présidente du Symalim sur la période du 28 janvier 2022 au 05 avril 2022 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

